ROBECO
The Investment Engineers

Informations relatives à la durabilité pour

Robeco Capital Growth Funds - Robeco European High Yield Bonds

Le présent document vous fournit des informations concernant ce produit dans le cadre du Règlement sur la publication d'informations de durabilité du secteur financier (Règlement SFDR). Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. La publication d'informations est une obligation légale visant à permettre la bonne compréhension des caractéristiques et/ou des objectifs et risques de ce produit en matière de durabilité. Il est recommandé de lire ce document avec les autres documents pertinents relatifs à ce produit, afin que vous puissiez prendre des décisions d'investissement en connaissance de cause.

(b)Aucun objectif d'investissement durable

Ce produit financier favorise des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Lorsque le produit vise à réaliser un ou plusieurs investissements durables, veuillez expliquer comment sont pris en compte les indicateurs des impacts négatifs dans le Tableau 1 de l'Annexe I et tout indicateur concerné dans les Tableaux 2 et 3 de l'Annexe I.

Le Sous-fonds tient compte des principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité tel qu'indiqué dans l'Annexe I du Règlement délégué SFDR.

Avant d'investir, les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité sont prises en compte :

o Par le biais de l'application des exclusions normatives et basées sur l'activité, les PAI suivantes sont prises en compte :
- Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles (PAI 4, Tableau 1)
- Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales (PAI 10, Tableau 1)
- Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles en matière de biodiversité (PAI 7, Tableau 1). La prise en compte de cette PAI se limite actuellement à l'application des exclusions aux entreprises productrices d'huile de palme et à toute violation du Pacte mondial des Nations Unies, des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales dans le domaine de la biodiversité.
- Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques) (PAI 14, Tableau 1)

o Par le biais du processus d'intégration ESG, dans le cadre des politiques et procédures de due diligence en matière d'investissement, les PAI suivantes sont prises en compte :
- Tous les indicateurs liés aux émissions de GES, comme l'exige l'analyse du risque climatique (PAI 1-6, Tableau 1, PAI 4, Tableau 2)
- Indicateurs relatifs à l'eau et aux déchets (PAI 7-9, Tableau 1)

Après avoir investi, les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité sont prises en compte : o Par le biais de l'application de la politique de vote, les PAI suivantes sont prises en compte :- Tous les indicateurs liés aux émissions de GES (PAI 1-6, Tableau 1)- Indicateurs liés aux questions sociales et aux questions relatives aux employés (PAI 10-13, Tableau 1 ; PAI 5-8, Tableau 3)o Par le biais du programme d'engagement auprès des entités de Robeco, les PAI suivantes sont prises en compte :
- Tous les indicateurs liés au climat et autres indicateurs liés à l'environnement (PAI 1-9, Tableau 1)
- Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales (PAI 10, Tableau 1). L'univers d'investissement est passé continuellement en revue pour identifier les comportements controversés en relation avec les principes et principes directeurs susmentionnés.
- Par ailleurs, sur la base d'un examen annuel de la performance de Robeco sur tous les indicateurs obligatoires et les indicateurs facultatifs sélectionnés, les positions du Sous-fonds à l'origine d'une incidence négative peuvent être sélectionnées en vue d'un dialogue actionnarial.

De plus amples informations sont disponibles dans la Déclaration sur les principaux impacts négatifs de Robeco.

Date : 16/7/2026

Les investissements durables sont-ils alignés avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits établis dans les huit conventions fondamentales identifiées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme ?

Les investissements durables sont alignés sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme par le biais de la Politique d'exclusion de Robeco et du cadre ODD de Robeco.

La Politique d'exclusion de Robeco explique comment Robeco agit conformément aux normes de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux principes directeurs des Nations Unies (UNGP), aux principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, et s'inspire de ces traités internationaux pour évaluer le comportement des entreprises. Robeco examine en permanence ses investissements pour vérifier qu'ils ne contreviennent pas à ces principes. En cas de violation, l'entreprise sera exclue ou engagée, et n'est pas considérée comme un investissement durable.

Le cadre ODD de Robeco examine les violations de ces principes dans la dernière étape du cadre. Dans cette étape, Robeco vérifie si l'entreprise en question est impliquée dans des controverses. L'implication dans toute controverse se traduira par un score ODD négatif pour l'entreprise, ce qui signifie qu'il ne s'agit pas d'un investissement durable.

(c) Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Quelles caractéristiques environnementales ou sociales sont-elles favorisées par ce produit financier ?

Le Sous-fonds présente les caractéristiques E/S suivantes :
1. Le Sous-fonds favorise certaines garanties environnementales et sociales minimales en appliquant des critères d'exclusion concernant les produits et pratiques commerciales que Robeco juge préjudiciables à la société, comme l'exposition à des comportements controversés, à des armes controversées et à certaines activités liées aux combustibles fossiles.
2. Le Sous-fonds encourage l'adhésion à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, aux normes du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (PNG), au Pacte mondial des Nations Unies (PNG) et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ainsi que la conduite d'activités commerciales dans le respect de ces principes, en examinant de près les entreprises qui violent ces principes.
3. Le Sous-fonds limite les investissements dans les entreprises présentant un Risque de durabilité Élevé, sur la base des scores de risque ESG. Tous les investissements de ce type doivent être approuvés par le centre d'expertise en investissement durable (Sustainable Investment Center of Expertise), qui veille à ce que tous les investissements soient justifiés et éligibles sur la base d'un examen fondamental du risque de durabilité.
4. Le Sous-fonds vise à contribuer aux Objectifs de développement durable des Nations Unies en investissant dans des obligations vertes, sociales et/ou durables utilisées pour financer des projets environnementaux et sociaux.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales favorisées par le Sous-fonds.

(d) Stratégie d'investissement

Quelle est la stratégie d'investissement utilisée pour satisfaire les caractéristiques environnementales ou sociales favorisées par le produit financier ?

Robeco European High Yield Bonds est un fonds à gestion active qui investit dans des obligations de notation inférieure à Investment Grade, émises surtout par des émetteurs européens et américains. La sélection de ces obligations est basée sur une analyse fondamentale comme l'indique le paragraphe de la stratégie sur la Politique d'investissement en Annexe I du présent prospectus. La stratégie intègre en continu des indicateurs de durabilité dans le cadre de son processus de sélection d'obligations. Le Sous-fonds applique notamment des exclusions régionales et basées sur des normes et activités, la politique de bonne gouvernance de Robeco, le cadre ODD de Robeco et tient compte des Principales incidences négatives (« Principal Adverse Impacts ») dans son processus d'investissement. Des informations plus spécifiques aux produits sont disponibles sur notre site web et via les liens fournis dans la question finale de la présente publication.

Quelle politique est-elle utilisée pour évaluer les bonnes pratiques de gouvernance des entreprises en portefeuille, y compris les solides structures de gestion, les relations de travail, la rémunération du personnel et la conformité fiscale ?

Robeco adopte une politique de bonne gouvernance pour évaluer les pratiques de gouvernance des entreprises. La politique décrit comment Robeco détermine si et quand une entreprise ne suit pas des pratiques de bonne gouvernance et est par conséquent exclue de l'univers d'investissement initial pour le Sous-fonds. La politique de bonne gouvernance de Robeco s'applique à des tests sur un ensemble de critères de gouvernance qui reflètent des normes largement reconnues dans le secteur et portent sur des sujets tels que les relations de travail, la structure de gestion, la conformité fiscale et la rémunération.
Le test de bonne gouvernance consiste en des critères sur ces sujets qui sont examinés pour les entreprises en portefeuille et expliqués plus en détail dans la politique de bonne gouvernance de Robeco https://www.robeco.com/files/docm/docu-robeco-good-governance-policy.pdf. En outre, les entreprises qui ne satisfont pas aux critères du test de bonne gouvernance figurent sur la liste d'exclusion disponible à l'adresse suivante : https://www.robeco.com/files/docm/docu-exclusion-list.pdf.

(e) Proportion des investissements

Investissements durables minimums : 30.0%

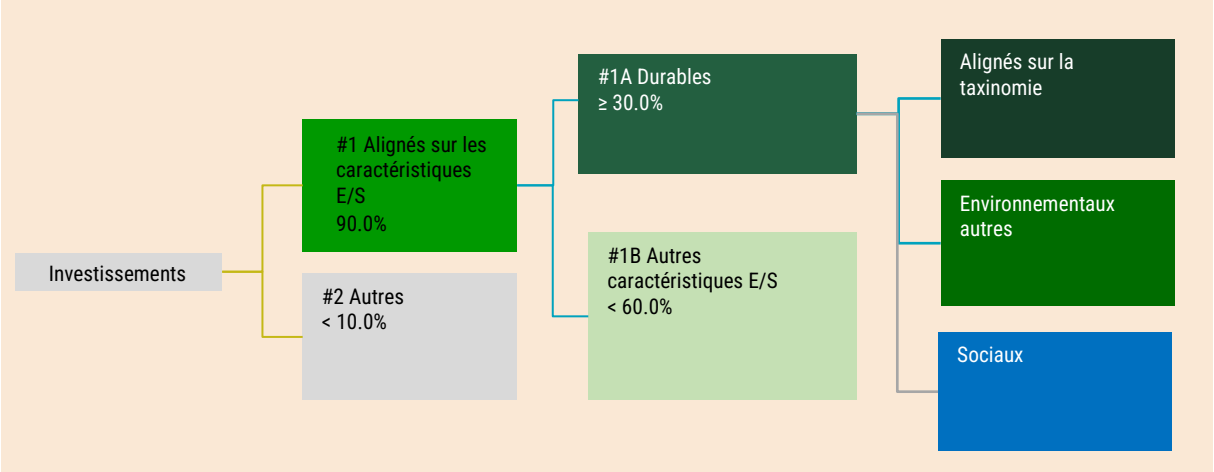

(f) Suivi des caractéristiques environnementales ou sociales

Comment les caractéristiques environnementales ou sociales favorisées par le produit financier et les indicateurs de durabilité sont-ils utilisés pour mesurer le respect de chacune de ces caractéristiques environnementales ou sociales favorisées par
le produit financier contrôlées tout au long du cycle de vie du produit financier et quels sont les mécanismes associés de contrôle interne ou externe ?

1. L'ensemble des exclusions sont codées dans le module Négociation et conformité grâce auquel il n'est pas possible d'investir dans un actif exclu. En outre, des contrôles postérieurs aux transactions sont effectués.
2. Les résultats de l'engagement sont évalués périodiquement par un audit interne et externe. Un engagement qui ne réussit pas peut conduire à une exclusion. L'ensemble des exclusions sont codées dans le module Négociation et conformité grâce auquel il n'est pas possible d'investir dans un actif exclu. En outre, des contrôles postérieurs aux transactions sont effectués.
3. L'application de restrictions d'investissement permettra de s'assurer que l'ensemble des positions dotées d'une notation du Risque de durabilité élevée sont justifiées. Chaque trimestre, l'ensemble des positions dotées d'une notation du Risque de durabilité élevée seront passées en revue par le Comité en charge des controverses (« Controversy Committee »). À noter que ce comité peut demander au gérant de portefeuille de faire un point sur la valorisation.
4. La deuxième ligne de défense (Restrictions d'investissement) surveille la concentration vers les obligations vertes, sociales et/ou durables et facilite la conformité antérieure aux transactions.

(g) Méthodologies

Quelles méthodologies sont-elles utilisées pour vérifier le respect des caractéristiques sociales ou environnementales favorisées par le produit financier ?

Robeco maintient des documents méthodologiques complets sur ses cadres analytiques propriétaires sur son site web. Ces livres blancs vont beaucoup plus en profondeur et fournissent des analyses poussées des sources de données et des processus appliqués dans leurs domaines respectifs. De plus amples informations sur ces méthodologies sont disponibles dans les Politiques des rapports de durabilité (RSE) de Robeco.

En outre, pour certaines caractéristiques sociales et environnementales, Robeco s'appuie sur un contenu provenant de sources externes, pour lequel nous cherchons à sélectionner le meilleur fournisseur pour chacune de nos caractéristiques cibles. Chaque fournisseur adoptera sa propre approche et série de processus internes, sur lesquels nous n'avons qu'une influence limitée en tant que consommateur final. De plus amples informations sur ces méthodologies sont disponibles dans les Document sur les publications de données SFDR.

(h) Sources de données et traitement

• Comment sont utilisées les sources de données afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?
• Quelles mesures sont-elles prises pour garantir la qualité des données ?
• Comment les données sont-elles traitées ?
• Quelle proportion de données est-elle estimée ?

Les sources de données suivantes sont utilisées :

1. Le processus d'exclusion utilise plusieurs sources de données telles que Sustainalytics, RSPO (Table ronde sur la production durable d'huile de palme), la Banque mondiale, Freedom House, Fund for Peace et les Sanctions internationales.
2. Le programme d'engagement renforcé utilise des données tirées du processus interne.
3. L'évaluation du risque de durabilité par le fonds repose sur des données de Sustainalytics.
4. La sélection des obligations vertes, sociales et/ou durables utilise Bloomberg en conjonction avec des données dérivées de processus internes.

Robeco examine minutieusement la qualité des données de chaque fournisseur lors des évaluations de due diligence, ce qui inclut l'examen du modèle de données, la réalisation de contrôles statistiques et l'évaluation de la couverture. Le traitement des données se fait sous différentes formes,
la préférence allant toujours à une acquisition des données aussi automatisée que possible afin d'éviter tout risque opérationnel ou toute intervention humaine inutile.

Il est actuellement complexe de publier suffisamment de chiffres précis et pourtant larges sur la proportion de données qui est estimée. Robeco a calculé la pondération des actifs couverts par les Principaux impacts négatifs (PAI) au sein de nos indices de référence standard actions et obligations. Ces chiffres ont été calculés pour chaque fournisseur et, le cas échéant, nous utilisons ce chiffre de couverture comme facteur déterminant de notre choix de fournisseur pour le PAI en question, car toutes choses égales par ailleurs, nous préférons avoir une meilleure couverture de notre univers d'investissement.

Robeco envisage d'étudier une méthodologie qui permette de déterminer la proportion de données qui ont été enrichies en interne pour alimenter des applications larges, par exemple en descendant jusqu'à la structure d'entreprise élargie ou en utilisant des moyennes sectorielles comme substituts. L'évaluation de la proportion estimée de données obtenues auprès de fournisseurs reste problématique en raison de l'insuffisance de métadonnées.

De plus amples informations relatives à la qualité et au traitement des données sont disponibles dans les publications de données SFDR disponibles dans les Publications des données SFDR de Robeco.

(i) Limitations des méthodologies et des données

Quelles sont les limitations potentielles des méthodologies ou des sources de données et comment ces limitations n'affectent-elles pas l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

La principale limite en termes de méthodologies et de données est liée à l'immaturité relative à la publication par les entreprises d'informations en matière de durabilité. Ces dernières années, nous avons constaté une nette augmentation de la disponibilité de données environnementales et sociales, en grande partie grâce à des réglementations telles que la

directive européenne sur les rapports de durabilité des entreprises (CSRD) et le règlement Taxonomie. Il reste à voir si cette tendance se poursuivra au rythme prévu, compte tenu de la nature hautement politisée du sujet.

Pour combler les lacunes en matière de données, nous nous appuyons sur une sélection de fournisseurs de données externes. Cela introduit des risques supplémentaires, car nous devons tenir compte des variations entre les fournisseurs. Il s'agit notamment de divergences dans les méthodes d'estimation, la fréquence des mises à jour et des questions plus fondamentales telles que le traitement des opérations des sociétés, des identifiants de titres et des structures de groupes.

D'un point de vue méthodologique, nous observons régulièrement des différences dans la manière dont les fournisseurs abordent des questions environnementales spécifiques. Par exemple, en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, certains fournisseurs combinent les données déclarées par les entreprises avec des estimations modélisées, tandis que d'autres utilisent des bases méthodologiques différentes. Il est courant de constater des écarts significatifs dans les valeurs "déclarées" par les fournisseurs, en raison de la diversité des politiques, des processus d'assurance qualité et des jugements portés au cas par cas. Il s'agit d'une préoccupation largement reconnue, comme l'indiquent les publications des associations professionnelles et des régulateurs, y compris EuroSIF et IOSCO, concernant la qualité et la transparence des données ESG.

Les émissions de carbone constituent l'un de nos principaux objectifs environnementaux, car il s'agit du thème le plus mature en matière de données de durabilité, offrant la couverture la plus complète dans notre univers d'investissement, malgré les limites mentionnées ci-dessus. Pour atténuer ces défis liés aux données, nous procédons à un examen annuel approfondi de l'ensemble des données carbone par défaut de Robeco, au moment de la rédaction du présent document S&P Trucost, y compris une évaluation d'impact détaillée chaque fois que nous passons à l'ensemble de données d'une nouvelle année fiscale. Ce processus de vérification rigoureux nous permet d'identifier et de traiter les anomalies, améliorant ainsi notre confiance dans les analyses que nous effectuons. Néanmoins, nous reconnaissons que d'importants problèmes de qualité des données persistent, même dans ce domaine relativement plus développé des rapports sur la durabilité.

De plus amples informations sur les données et les méthodologies sont disponibles dans notre Document sur les publications de données SFDR.

(j) Diligence raisonnable

Quelle due diligence est-elle réalisée pour les actifs sous-jacents du produit financier (y compris les contrôles internes et externes) ?

Robeco a intégré les aspects de durabilité des stratégies d'investissement dans des processus et procédures de due diligence adéquats pour la sélection et le suivi des investissements, en tenant compte notamment de l'appétit pour le risque et des politiques de gestion du risque de durabilité de Robeco.

Des informations spécifiques sur la due diligence en matière d'investissement sont disponibles dans la Politique de due diligence en matière d'investissement de Robeco telle que décrite dans la Politique sur le risque de durabilité de Robeco.

(k) Politiques d'engagement

Quelle politique d'engagement est-elle appliquée, dans le cas où l'engagement fait partie de la stratégie d'investissement environnementale ou sociale (y compris les procédures de gestion applicables aux controverses liées à la durabilité au sein des entreprises en portefeuille) ?

Les positions du fonds font l'objet du programme d'engagement renforcé de Robeco qui vise les entreprises qui violent gravement les normes minimales que Robeco a définies dans les domaines du comportement des entreprises, du climat et de la biodiversité. Lors de l'évaluation du comportement des entreprises, nous attendons de celles-ci qu'elles se conforment aux codes de conduite internationaux en matière de gouvernance d'entreprise, de responsabilité sociale, d'environnement et de transparence tels que le Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Dans les domaines du réchauffement climatique et de la biodiversité, nous attendons des entreprises qu'elles fassent des progrès suffisants dans le système de code couleur en matière de climat ou dans la certification RSPO, respectivement. Le processus de sélection du thème d'engagement renforcé fait officiellement partie de notre politique d'exclusion. Le programme d'engagement renforcé comporte les thèmes 'Controverse mondiale', 'Accélération vers l'Accord de Paris' et 'Huile de palme'.

Les positions du fonds sont soumises au processus de sélection du programme d'engagement (ou dialogue actionnarial) de Robeco, qui consiste à établir un dialogue constructif entre les investisseurs et les entreprises détenues afin

d'aborder la manière dont elles gèrent les risques et les opportunités ESG, ainsi que l'impact sur les parties prenantes. Bien que ce type de dialogue actionnarial ne soit pas directement lié à l'objectif d'investissement durable du fonds, il se peut que des impacts négatifs sur la durabilité soient abordés par le biais du programme d'engagement. Pour plus d'informations, consultez la Politique de stewardship de Robeco Robeco's Stewardship Policy.

Pour plus d'informations, consultez la Politique de stewardship de Robeco.

(I) Indice de référence désigné

Un indice a-t-il été désigné comme indice de référence pour satisfaire les caractéristiques environnementales ou sociales favorisées par le produit financier ? Si tel est le cas, comment cet indice est-il aligné avec les caractéristiques environnementales ou sociales favorisées par le produit financier, et où pouvons-nous trouver des informations sur les données d'entrée, les méthodologies utilisées pour les sélectionner, les méthodologies de rebalancement et les calculs de l'indice ?

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales favorisées par le produit.